

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 7 novembre 2018

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018095

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Partenariat entre la Ville de Dourdan et l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison 2018/2019 : convention d'objectifs et attribution d'une subvention

Le 7 novembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON.

La Ville de Dourdan souhaite développer son offre culturelle et présenter à tous des propositions variées de spectacles, notamment dans le domaine théâtral.

Le centre culturel de Dourdan s'est doté d'un projet de service public visant à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre en programmant des artistes professionnels, mais également des artistes amateurs, notamment des associations de théâtre dourdanaises, et en mettant à disposition de celles-ci des locaux de répétitions et de spectacles avec les moyens techniques afférents afin de soutenir leurs projets artistiques.

L'association RQDBM a la volonté de participer à l'animation du centre culturel et de la Ville de Dourdan par des actions de création et de diffusion de spectacles, de cabarets et de pièces de théâtre. Cette association travaille avec la Ville depuis de nombreuses années.

La Ville de Dourdan et l'association RQDBM souhaitent donc joindre leurs efforts pour permettre au plus grand nombre de partager le plaisir du théâtre par les différentes actions qu'elles comptent développer sur le territoire de la commune de Dourdan.

Au regard des objectifs recherchés par les deux partenaires en matière de culture et de diffusion de spectacles, la Ville de Dourdan souhaite mettre en place un partenariat avec l'association RQDBM pour la représentation de spectacles de théâtre.

Il est ainsi nécessaire de passer avec l'association RQDBM une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat, ainsi que les conditions de l'attribution d'une subvention pour la saison 2018/2019. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le dossier de demande de subvention présenté en mairie par l'association RQDBM,

Vu l'avis de la commission « Culture et Communication » du 15 octobre 2018,

Considérant la volonté de la commune de Dourdan de développer son offre culturelle et de proposer à tous une offre variée de spectacles,

Considérant le souhait de l'association RQDBM de participer à l'animation de la Ville de Dourdan par la création et la diffusion de spectacles, de cabarets et de pièces de théâtre,

Considérant qu'il est nécessaire de passer avec l'association RQDBM une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat pour la saison 2018/2019, dont le projet est joint en annexe,

Considérant que doivent être fixées, dans cette convention d'objectifs, les conditions d'attribution d'une subvention à l'association RQDBM pour la saison 2018/2019,

Considérant qu'au regard de son activité sur le territoire de la commune, une subvention maximale de 4 000 € TTC (quatre mille euros) doit être attribuée à l'association RQDBM sur l'exercice 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention mettant en place un partenariat avec l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison culturelle 2018/2019 programmée sur la commune de Dourdan,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'objectifs définissant la nature et les modalités du partenariat avec l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison 2018/2019,
- **d'attribuer** une subvention d'un montant maximal de 4 000 € TTC (quatre mille euros TTC) au vu du bilan de la saison 2018/2019,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 13.11.18
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

